



Qui paye les facture courrante eau gaz electricite

Par **mathieu72**, le **17/04/2017** à **19:56**

Bonjourrrrrje suis actuellement pacs mais on est en séparation , madame est parti de la maison et en attendant la vente de la maison j'habite dedans , je voudrais savoir si elle a le droit de me laisser les facture mensuelle (Edf Gaz,Eau , téléphone ...) car les consommation ont étaient faites a deux .rrrrMerci de me repondre cordialement

Par **Tisuisse**, le **18/04/2017** à **07:37**

Bonjour,rrrrVous payez ces factures et ensuite vous en demandez le remboursement partiel à votre future ex-partenaire.